



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 29 MARS 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Toby FLOOD (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Stade Toulousain Rugby du 11 mars 2017 (J20 TOP 14), Monsieur Toby FLOOD est suspendu **1 semaine** pour « *Faute contre l'esprit du jeu* ». **Monsieur Toby FLOOD est donc requalifié immédiatement.**

Benson STANLEY (A.S.M. CLERMONT AUVERGNE) : A la suite de son exclusion définitive pour « *Cumul de deux cartons jaunes* » par l'arbitre lors de la rencontre Racing 92 / A.S.M. Clermont Auvergne du 25 mars 2017 (J22 TOP 14), Monsieur Benson STANLEY est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Benson STANLEY avec l'A.S.M. Clermont Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 2 avril 2017 inclus. **Monsieur Benson STANLEY sera donc requalifié à compter du 3 avril 2017.**

Masalosaló TUTAIA (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Castres Olympique du 12 mars 2017 (J20 TOP 14), la Commission décide qu'il n'y a pas lieu à sanction à l'encontre de Monsieur Masalosaló TUTAIA.

RACING 92 : A la suite du rapport du représentant fédéral de la rencontre Racing 92 / Stade Rochelais du 11 mars 2017 (J 20 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre du Racing 92 une **amende de 10 000 €** au motif de « *Irruption de plusieurs personnes non autorisées dans l'enceinte de jeu sans incident* ».

Dan MALAFOSSE (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive pour « *Cumul de deux cartons jaunes* » par l'arbitre lors de la rencontre S.A. XV Charente / Stade Montois Rugby du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Dan MALAFOSSE est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Dan MALAFOSSE avec le Stade Montois Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 31 mars 2017 inclus. **Monsieur Dan MALAFOSSE sera donc requalifié à compter du 1^{er} avril 2017.**

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romain MANCHIA (R.C. NARBONNE MEDITERRANEE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres R.C. Narbonne Méditerranée / A.S. Béziers Hérault du 7 octobre 2016 (J6 PRO D2), R.C. Narbonne Méditerranée / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 3 mars 2017 (J23 PRO D2) et R.C. Narbonne Méditerranée / R.C. Vannes du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Romain MANCHIA est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Romain MANCHIA avec le R.C. Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 31 mars 2017 inclus. **Monsieur Romain MANCHIA sera donc requalifié à compter du 1^{er} avril 2017.**

Jordan PULETUA (A.S. BEZIERS HERAULT) : A la suite de son exclusion définitive pour « *Cumul de deux cartons jaunes* » par l'arbitre lors de la rencontre A.S. Béziers Hérault / Colomiers Rugby du 26 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Jordan PULETUA est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jordan PULETUA avec l'A.S. Béziers Hérault, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 31 mars 2017 inclus. **Monsieur Jordan PULETUA sera donc requalifié à compter du 1^{er} avril 2017.**

Nemo Gunther ROELOFSE (SPORTING CLUB ALBIGEOIS) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres S.A. XV Charente / Sporting Club Albigeois 13 janvier 2017 (J17 TOP 14), Sporting Club Albigeois / U.S.A. Perpignan du 5 mars 2017 (J23 PRO D2) et Biarritz Olympique Pays Basque / Sporting Club Albigeois du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Nemo Gunther ROELOFSE est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Nemo Gunther ROELOFSE avec le Sporting Club Albigeois, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 31 mars 2017 inclus. **Monsieur Nemo Gunther ROELOFSE sera donc requalifié à compter du 1^{er} avril 2017.**